

Nombre de membres :

- En exercice : 46
- Présents : 25
- Votants : 29
- Procuration(s) : 4
- Absent(s) excusé(s) : 5
- Absent(s) : 12

DEL 2019_144

Date de convocation :
Le 16 octobre 2019

Date d'affichage :
Le 16 octobre 2019

Fait à Aigondigné,
Le 22 octobre 2019
Ont signé au registre tous les
membres présents.
Pour extrait conforme

L'an deux mil dix-neuf, le 22 octobre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes, Place de la Mairie, Mougou, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Audoux Angélique, Autret Erwan, Auzanneau Danièle, Babin Olivier, Baraton Claude, Barbareau Freddy, Berton Jean-Claude, Biraud Vanessa, Boinier Philippe, Bourdier Christine, Brelay Lylian, Carpentier Ludovic, Chailler Catherine, Chardavoine Laetitia, Chauvineau Julien, Chiasson Isabelle, Clert Danièle, Compère Francis, Cousset Alain, Dagois Françoise, Daguts Karine, Didier Emilien, Duchemin Jean-Luc, Ecale Laurence, Garnier Céline, Girault Maryvonne, Gomes-Teixeira François, Guibert Monique, Hipeau Gaëlle, Lahmiti Nicole, Le Bars Arlette, Lombard Jacques, Magne Didier, Martinez Olivier, Noizet Michel, Parant Dominique, Portet Sébastien, Rivault Pierre, Rivault Rachel, Rouxel Patricia, Simon Thierry, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trébeau Audrey, Trochon Patrick, Villanneau Emmanuel.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : CARPENTIER Ludovic, pouvoir à VILLANNEAU Emmanuel, DAGOIS Françoise, pouvoir à BIRAUD Vanessa, HIPEAU Gaëlle, pouvoir à AUDOUX Angélique, MAGNE Didier, pouvoir à NOIZET Michel

Excusé(e)(s) : AUTRET Erwan, BARBAREAU Freddy, DUCHEMIN Jean-Luc, GIRAULT Maryvonne, MARTINEZ Olivier

Absent(e)(s) : BABIN Olivier, BARATON Claude, BERTON Jean-Claude, BRELAY Lylian, CHARDAVOINE Laëticia, CHAUVINEAU Julien, CHIASSON Isabelle, ECALÉ Laurence, LAHMITI Nicole, LOMBARD Jacques, RIVAULT Rachel, TREBEAU Audrey.

Secrétaire de séance : PARANT Dominique

Délibération 2019_144 : RESSOURCES HUMAINES

Objet : Création de 3 postes dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences (PEC) : Annule et Remplace

La délibération 2019_119 du 17 septembre 2019 prévoyait la création de 3 postes sous forme de contrats Emploi Parcours Compétence. Les conditions d'attribution ayant changé entre le moment où la délibération a été prise et la date de signature des conventions, il convient d'annuler et de remplacer cette délibération afin d'en modifier les conditions comme suit :

- Affectations des postes : 3 postes d'agents périscolaires et d'entretien des locaux au sein du service des Affaires scolaires/enfance-jeunesse.
- Durée des contrats : 12 mois (**au lieu de 11 mois**) à compter du 1er novembre 2019 (**au lieu du 1er octobre 2019**) jusqu'au 31 octobre 2020.
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures annualisées.
- Rémunération : SMIC.

Madame le Maire propose d'annuler la délibération 2019_119 du 17 septembre 2019 et de la remplacer par la suivante :

Considérant les besoins de la collectivité et la nécessité de faire appel à des agents polyvalents des écoles pour assurer l'encadrement des enfants durant les temps périscolaires, ainsi que l'entretien des locaux scolaires,

Considérant que la durée hebdomadaire afférente à ces emplois est de 20 heures par semaine, pour une durée de 12 mois à compter du 1er novembre 2019 jusqu'au 31 octobre 2020 et pour une rémunération au minimum égale au SMIC,

Considérant la volonté de la municipalité de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi,

Considérant que le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

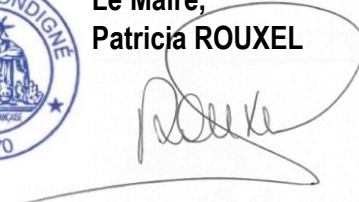
Considérant que ce dispositif, qui concerne notamment les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 50 % pour les Deux-Sèvres.

Après délibération, l'assemblée décide, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés de :

- **CRÉER 3 postes** dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences selon les conditions suivantes :
 - Affectation de 3 postes d'agents périscolaires et d'entretien des locaux au service des affaires scolaires/enfance-jeunesse.
 - Durée des contrats : 12 mois à compter du 1er novembre 2019 et jusqu'au 31 octobre 2020
 - Durée hebdomadaire de travail : 20/35^e
 - Rémunération : SMIC
- **AUTORISER** Madame le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements,
- **DONNER** tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaire au règlement de ce dossier.



Le Maire,
Patricia ROUXEL



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.